



Association agréée - Arrêté du 4 octobre 1982

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSA

Samedi 17 avril 2010 - 9h30

Le Président Bernard Plan rappelle qu'il a été victime d'un accident et demande à André Tillier de présider cette Assemblée.

Il évoque l'importance du soutien financier des membres ainsi que des avis et idées qu'ils peuvent amener dans le cadre des actions de l'ASSA et de ses échanges avec la Ville.

Il rappelle quelques uns des enjeux sur lesquels l'ASSA devra se prononcer sous peu : le PLU, la rénovation de l'ilot Peyneau, l'aménagement du Petit Port avec l'implantation de l'institut de biologie marine entre autres. Ces projets doivent impérativement s'inscrire dans une logique de sauvegarde du patrimoine afin que la Ville ne soit pas défigurée.

Après ce préambule est constitué le bureau de l'Assemblée Générale :

Président : André Tillier

Secrétaire : Yves Chateaufort

Assesseurs élections : Christiane Mouls, Gérard Letourneux et Robert Frisch.

I – PV 2009

Le Président Tillier ouvre la séance en faisant adopter le PV de l'AG 2009. Approuvé à l'unanimité.

II – RAPPORT MORAL

Lecture du Rapport moral :

Ce rapport concerne la période du 11 juillet 2009 au 17 Avril 2010

Quatre pôles d'activité : urbanisme, communication sensibilisation, environnement et gestion interne association

1- URBANISME

Respect des règles d'urbanisme

La Ville d'Arcachon s'est dotée de règles d'urbanisme dédiées à la protection architecturale et paysagère. Encore faut il qu'elles soient en pratique bien respectées par tous. Nous identifions régulièrement des infractions.

Nous avons à plusieurs reprises attiré l'attention de la Ville sur ce point. Elle nous assure manquer de moyens de coercition (classement des recours, lenteur du tribunal et modicité des pénalités)

Pour le cas des clôtures sur rue, nous participons avec les élus et l'urbanisme à une réflexion visant, par une aide publique, à inciter les propriétaires privés à se mettre en conformité.

C'est aussi le rôle des associations (ASSA et quartiers) d'expliquer aux citoyens qu'il en va de l'intérêt partagé de respecter les règles.

Charte des enseignes commerciales

Aucune nouvelle de l'urbanisme. La Ville avait promis un projet pour Septembre 2009 (cf. notre AG 2009) Nous restons dans l'expectative et relancerons à nouveau. Le temps presse avec l'arrivée du nouveau centre ville.

Nouveaux projets d'urbanisme. Pole de biologie marine

Nous avons eu confirmation du projet de construire le nouveau centre de biologie marine sur le Petit Port à l'Aiguillon.

C'est la destruction pour longtemps d'une des dernières « fenêtres » ouvertes sur le bassin. Ce serait contraire au principe d'interaction Ville Bassin inscrit dans le PLU (charte paysagère). Nous ne voyons aujourd'hui aucun argument convaincant pour justifier une telle dégradation.

Nous n'avons pas information récente sur les autres projets de la Ville (parking de la Gare, médiathèque ...)
Nous restons vigilants et sommes prêts à participer activement et constructivement à la concertation préalable qui nous a été promise par Mr le Maire.

Quant à la sauvegarde de l'aquarium, comme convenu lors de notre dernière AG, le conseil de l'ASSA a fait clairement connaître sa position : elle ne relève pas de son périmètre d'action statutaire.

2- COMMUNICATION- SENSIBILISATION

Participation aux journées du patrimoine 2009

Malgré les intempéries nous avons organisé avec l'Association ARC EN CIEL, plusieurs visites au Moulleau sur les traces de Veyrier Montagnères, Roger Expert les douaniers de la « cabane »

Journal de l'ASSA

Parution de la « Lettre de l'ASSA » de novembre 2009

Site internet ASSA : www.sauvegarde-arcachon.org

Maintenance permanente notamment de la page d'actualités

Publication de la « chronique du patrimoine »

Poursuite de la publication par F Hannoyer (diffusion par courriel et sur notre site internet) avec toujours grand succès

Forum de discussion sur internet : www.assaarcachon.canalblog.com

- Malgré nos efforts pour le faire connaître (présentation à l'Hôtel Regina) notre forum n'a pas suscité de réactions de nos adhérents, des associations et du public que nous espérons.
- Un groupe de travail a été constitué pour en tirer les enseignements et proposer des voies de relance.

Projet d' « événement ASSA »

Nous travaillons actuellement sur un projet visant mieux faire connaître l'ASSA tout en sensibilisant le public à la sauvegarde du patrimoine. Il serait couplé avec notre participation aux JEP 2010.

3- ENVIRONNEMENT

Régénération des espaces boisés publics

Une concertation de qualité s'est poursuivie avec la Ville sur

- le lancement et suivi du programme de travaux (depuis novembre 2009)
- communication vers le public (création d'une plaquette d'information et de pédagogie)

L'enjeu est bien l'image d'Arcachon « ville sous les pins ». L'opération doit être à présent « déclinée » au niveau des espaces boisés urbanisés privés

Coordination environnement Bassin d'Arcachon.

Nous avons poursuivi notre participation aux réunions au sein de la CEBA.

L'un des membres de notre bureau suit particulièrement les travaux sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

SCOT

Notre « Lettre » a consacré un article à ce sujet vital pour l'avenir du Bassin d'Arcachon. Nous nous sommes associés aux sévères critiques transmises au Préfet concernant le contenu du projet

Projet de « Parc Naturel Marin » pour le Bassin d'Arcachon

Nous avons appris avec satisfaction la décision d'étude de faisabilité préalable. Nous nous maintiendrons informés de l'avancement des travaux

4- GESTION INTERNE DE L'ASSA

Coordination avec les Associations.

La cohésion interne Associations de quartier – ASSA est le pivot de la reconnaissance et de l'efficacité de notre association. Nous poursuivons nos efforts dans ce sens, en fortifiant la confiance réciproque et la volonté de développer des actions en synergie

Le développement de l'utilisation d'internet au sein des Associations de quartier nous paraît être un outil efficace pour une meilleure qualité d'échange et de communication avec l'ASSA.

Critères d'adhésion

Suivant les objectifs adoptés lors de l'AG 2009, nous avons travaillé sur un projet d'assouplissement bien contrôlé des règles d'adhésion à l'ASSA.

Les modifications des articles 2 et 4 des statuts ont été jointes à la convocation de l'AG 2010 pour vote de ratification en séance.

En CONCLUSION nos actions ont été conforme aux orientations et objectifs votés an AG 2009.

La réflexion sur l'introduction des énergies renouvelables en site sensible (pavillons, espaces boisés), que nous n'avons pas traitée est reportée sur 2010

B PLAN

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

III - RAPPORT FINANCIER

Résultats de l'exercice 2009

Robert Frisch, Trésorier commente le bilan financier de l'Association.

L'exercice 2009 a dégagé un excédent de 267,58 €, après financement d'1/3 d'un projecteur partagé avec 2 associations membres (242,24 €), et bénéficié d'un don de 272,58 € venant de l'Association de la Dune Pontac)

Voir en annexe le détail des comptes.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Cotisations 2011

La proposition de ne pas modifier les cotisations d'adhésion est votée à l'unanimité : 15 € personnes physiques et 30 € associations

IV MODIFICATION DES STATUTS

Modification de l'article 2 des statuts visant à élargir le périmètre d'adhésion de l'Association (cf texte proposé en CA : 20% de personnes physiques et 20% d'associations en plus).

Une discussion s'engage sur la nécessité ou l'opportunité d'un changement de nom : ASSBA par exemple. B. Plan fait valoir qu'une telle association existe (CEBA)

Modification article 4 qui permet d'ajouter 2 sièges d'administrateurs extérieurs au périmètre d'Arcachon l'un pour une personne physique et l'autre pour une association l'article 2 (cf. texte joint à la convocation).

Il est spécifié que la question du périmètre d'action de l'ASSA sera discutée en CA.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité moins une abstention.

V ELECTIONS

1-Personnes physiques

3 + 1 postes (art 4) sont à pourvoir.

3 sortants JY Bissières, J Michallet et A Tillier se représentent

2 candidats JC Garnung et Mme de Saint-Romain.

39 bulletins sont décomptés dont un nul et sont élus :

JY Bissières : 38 voix / A Tillier 38 / J Michalet 37 / JC Garnung 37

Madame de Saint Romain obtient une voix.

2 – Associations : 4 sièges à pourvoir

Sortants : Abatilles, Kiosque V-H, ASIRPA et CASPA.

Cette dernière association (CASPA) est démissionnaire.

Une association candidate l'Etoile.

Sont élues à l'unanimité : Abatilles, Kiosque V-H et Etoile

Est élue à l'unanimité moins une abstention ASIRPA

VI PROGRAMME 2010 – 2011

Nos objectifs et orientations pour 2010/2011 résultent directement du rapport moral :

URBANISME

- Poursuite de notre action pour le respect des règles d'urbanisme, en étroite coordination avec les associations de quartiers.
- Participation à la mise en place d'une aide publique d'incitation des propriétaires à la mise en conformité de leur clôture sur rue.
- Réflexion sur l'introduction des énergies renouvelables en site sensible (pavillons, espaces boisés)
- Relance pour la mise en application d'une charte des enseignes commerciales. Contribution à son élaboration
- PLU : analyse de la révision prochaine. Dialogue avec la Ville. Action de sauvegarde éventuelle
- Nouveaux projet d'urbanisme de la Ville. Vigilance dans l'attente d'informations Participation active à la concertation promise et action de sauvegarde si nécessaire. (notamment pour le nouveau pole de biologie marine)
- Proposition de mise en lumière d'éléments remarquables du patrimoine.

COMMUNICATION- SENSIBILISATION

- Participation active aux journées du patrimoine
- Publication du journal de l'ASSA
- Publication de la « chronique du patrimoine »
- Maintenance / rénovation du site internet www.sauvegarde-arcachon.org
- Faire vivre et développer le forum de discussion www.assaarcachon.canalblog.com
- Organiser « un événement » (conférence, animation, expo...?)
- Participation au forum des associations.

ENVIRONNEMENT

Avec la Ville :

- Suivi des travaux de sauvegarde des espaces boisés publics. Assurer le relais d'information auprès du public et des associations
- Contribuer à une action pédagogique pour la sauvegarde des espaces boisés privés urbanisés.

Au sein de la CEBA : suivi des grands dossiers de protection de l'environnement pour le Bassin d'Arcachon. (Natura 2000, Parc Naturel Marin, traitement des boues portuaires, sauvegarde de la forêt)

SCOT : Suivi et contribution aux études d'élaboration, en coordination avec la CEBA

GESTION INTERNE DE L'ASSA

- Poursuite de la mise en oeuvre des synergies Associations de quartiers - ASSA.
- Amélioration de la communication ASSA/associations/adhérents des associations par internet

A la suite de l'exposé des objectifs s'engage une discussion portant sur :

- le PLU (recours gagnés) et modifications à venir,
- les projets de lotissement à Pereire et aux Abatilles,
- le projet de déménagement de l'institut de Biologie marine sur le petit port,
- l'éclairage public avec un partenariat public-privé (la Ville rembourse sur 15 ans l'investissement consenti par le partenaire privé qui également chargé de l'entretien). Cette question de l'éclairage public a été abordée en Conseil de Quartier mais l'ASSA est également sollicitée et il importe de faire remonter des propositions afin qu'elles puissent éventuellement être reprises au cahier des charges d'une part et définition de monuments ou sites devant être particulièrement mis en valeur.

VII - ARRIVEE DE MONSIEUR FOULON MAIRE D'ARCACHON

Notes rédigées par B Plan

En introduction Y Foulon rappelle l'intérêt qu'il porte à dialoguer avec l'ASSA sur les questions d'ensemble relatives au devenir d'Arcachon et du son cadre de vie.

Il est difficile de mobiliser les énergies sur les questions d'ensemble.

Révision du PLU

Question de l'ASSA : pouvez vous rappeler les raisons de l'annulation récente du PLU révisé en 2007, et en quoi la prochaine révision différera de la précédente ?

Y Foulon : Le PLU de 2007 a fait l'objet de 2 recours « égoïstes » qui ont été gagnés.

- recours des sociétés de téléphone mobile (SFR, Orange et Bouygues Telecom) contre l'interdiction non motivée d'installation d'antennes relais dans les zones U (urbaines) et sous condition dans les zones N (naturelles)
- Recours des riverains de l'Aquarium et de la station marine, pour protéger leur vue sur le Bassin. (Résidence du Château Deganne)

Des appels ont été déposés mais en attendant il faut lancer la révision du PLU pour qu'il soit adapté aux projets et aux évolutions des besoins de la Ville.

Le processus de révision comprendra :

- La révision du PLU (procédure lourde 15 à 24 mois)
- Une révision simplifiée pour adaptation au projet de rénovation/hôtel de l'îlot Peyneau
- Une révision simplifiée pour adaptation au projet de pole de biologie marine / aquarium au Petit Port
-

ASSA : Que contiendront ces révisions ?

Y. Foulon :

- **Implantation des antennes** : rien ne sera changé par rapport à 2007. Les motivations de protection de la santé seront explicitées.

Îlot Peyneau.

La zone UD3 comprendra

- un hôtel de grand standing coté Bassin (hauteur 20m, environ 80 chambres et qui abritera en rez de chaussée l'activité casino actuellement dans le Château Deganne.
- Des logements en arrière de l'Hôtel de hauteur 15m jusqu'au bd de la Plage avec des commerces en rez-de-chaussée. Des logements de l'autre coté du Bd de la Plage hauteur 11,5m (ancienne Inscription Maritime)

Y Foulon justifie la hauteur de 20m en front de mer et la densité de l'îlot par

- une recommandation d'architecte de faire un épannelage entre la Résidence Deganne de 24m et les villas le long de la Plage d'Eyrac.
- Une optimisation financière voulue par l'Etat propriétaire des terrains.

Y Foulon est convaincu de l'intérêt public :

- de construire à Arcachon l'hôtel de grand standing manquant dont toutes les grandes stations balnéaires sont déjà équipées pour le développement du tourisme et de l'activité congrès.

- d'agrandir les locaux du Palais des Congrès en déménageant le casino. Chaque année des congrès ne peuvent se faire faute de place suffisante (taille réduite de la salle) et de l'inadaptation de la capacité hôtelière.

Il convient que la conjoncture économique n'est pas très favorable mais que le risque à courir est justifié (hôtellerie de grand standing).

Lotissements aux Abatilles et à Péreire

Il s'agit de construire de petits groupes de villas « sous les pins » dans le respect des règles appliquées tout autour, sur des terrains appartenant à la Ville.

(Elysée Reclus, Allée des Mimosas (7 logts), Allée des Primevères (2 logts) . « Il faut bien loger les Arcachonnais et la ville était propriétaire de parcelles non construites à l'époque).

Logements sociaux

Selon la Loi SRU, Arcachon est en déficit de 400 logements sociaux compte tenu de sa population. YF fait remarquer que cette loi est très contraignante pour des communes dont la superficie est faible et que d'autres communes du bassin beaucoup plus étendues sont elles aussi en déficit de logements sociaux. Il serait plus équitable de raisonner au niveau du Sud Bassin.

Les projets sont

- Rue St Elme (Mairie provisoire) et ZAC centre ville (110 logts ?)
- Près de « Tout pour la Patrie » (25 logts)
- Derrière la Trésorerie. (24 logts)
-

Pole de biologie Marine

Les locaux actuels de l'Université (Rue du Pr Jolyet) autour de l'Aquarium sont vétustes et obsolètes.

Depuis 1998 (Plan Etat- région) l'Etat projette leur rénovation. Plusieurs solutions ont été analysées en détail sachant que les labos doivent être au bord du Bassin.

- rénovation sur place (PLU 2007)
- nouveaux locaux au Port de Plaisance
- nouveaux locaux à la place de la piscine aux Abatilles
- nouveaux locaux au Petit Port.

L'ASSA fait remarquer

- que l'emplacement le plus logique serait sur le Port, comme les Affaires Maritimes, quitte à remblayer avec des boues de dragage,
- que la capacité de parkings existants au Petit Port est déjà limitée en saison

Y. Foulon répond :

- qu'il n'y a pas de place au Port
- que toutes les alternatives au Petit port ont été étudiées en détail
- que l'Etat (l'Université ?) ne veut aller qu'au Petit Port. La Région, le Conseil général et la COBAS sont d'accord.
- qu'il s'agit de l'intérêt public de conserver l'activité Universitaire et que par conséquent, la commune d'Arcachon assume le choix des partenaires.

Y Foulon est conscient de l'impact très négatif qu'aurait d'un bâtiment destiné à abriter le travail de 180 personnes sur l'esplanade du Petit Port. Il faut en effet s'attendre à la construction d'un immeuble du type de ceux qui ont été construits à proximité.

Tout sera fait pour que cet immeuble s'intègre au mieux dans le site existant, les platanes seront conservés et sa construction sur pilotis permettra de conserver une certaine transparence entre le Bd de la Plage et le port de Plaisance et plus loin le Bassin.

Y Foulon estime que c'est le prix à payer pour conserver une activité de recherche universitaire centrée sur le Bassin et dont l'intérêt public pour la Ville d'Arcachon est indiscutable.

Des éléments descriptifs supplémentaires seront fournis lors des réunions publiques d'information (hauteur, emprise au sol, intégration architecturale dans le site).

L'ASSA sera informée et consultée.

A la suggestion de créer des images de synthèse comme il a été fait pour la ZAC, Y Foulon répond que ce pourrait être très utile mais qu'il est vain d'espérer l'obtenir de l'Etat. Ce serait à la charge de la Ville.

Quel est le niveau de maîtrise du projet par la Ville ?

Réponse : le seul levier de contrôle est l'accord du permis de construire.

Charte des enseignes commerciales et d'occupation du domaine public.

Le projet promis lors de la dernière AG de l'ASSA a été retardé pour se coordonner avec l'achèvement de la ZAC du Centre Ville. La charte y sera appliquée pour le 31 décembre 2011.

Les rues voisines seront refaites et les enseignes mises en conformité avant Juin 2012.

L'ASSA sera associée à l'élaboration de la charte

Règles d'implantation des équipements de production d'énergie renouvelable.

Les projets doivent respecter les règles suivantes d'urbanisme sur la commune d'Arcachon

- éoliennes interdites
- capteurs solaires : intégration dans la toiture et de même couleur que la couverture. Dérogation possible dans le cas où l'équipement est invisible de la rue et des voisins.

Y Foulon reconnaît que ces règles sont très restrictives mais il en va de la protection de la qualité des sites et du cadre de vie. (Référence est aussi faite aux équipements d'accès handicapés qui, malgré les textes en vigueur, ne seront pas aménagés !)

Sauvegarde des espaces boisés privés

- Abattages et replantation
- Contrôle des abattages et replantation des arbres (bilan et procédures d'application)

Depuis le début de l'année 117 autorisations d'abattage ont été accordées et 12 refusées.

La procédure d'autorisation est bien opérationnelle et l'autorisation est assortie d'un délai de replantation.

Le contrôle des replantations est difficile : il n'y a pas de délivrance de certificat de conformité comme pour les permis de construire.

Comment faire ? Y. Foulon convient du défaut de contrôle et note qu'il faut chercher à y remédier.

- Sensibilisation à la sauvegarde des espaces boisés privés (villas sous la forêt)

Après sa participation à la conception de la plaquette d'information/sensibilisation à destination du public, l'ASSA n'a plus eu de nouvelles de la suite du programme de communication pour la sauvegarde des espaces boisés privés.

- exposition
- action auprès des scolaires

Y Foulon note et relancera.

L'ASSA rappelle l'intérêt de mettre en place une cellule d'expertise, accessible facilement par le public pour lui permettre d'être efficacement conseillé sur la replantation et la dangerosité potentielle (essence en fonction de l'environnement, du sol, de l'exposition aux vents dominants etc.)

Divers

Clôtures Avenue Nelly Deganne.

Ces clôtures ont des grilles en fonte remarquables qui seraient inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (à vérifier)

Deux cas sont rapportés :

- Mauvais entretien et détérioration de la grille de clôture du Commissariat de Police : selon YF la Ville ne peut rien faire, c'est l'Etat qui doit intervenir. C'est sur sa propriété.
- Déploiement de « canisses » opaques derrière les grilles en fonte de la clôture d'une maison proche du Commissariat. C'est une infraction au PLU, YF a pris bonne note et fera le nécessaire. Des photos lui sont montrées.

La « Rose des sables »

L'établissement de repos en Ville d'Hiver a demandé une autorisation pour s'agrandir. Elle a été refusée par l'Urbanisme, aucune dérogation n'est accordée. Ici dans un site protégé, le supplément d'activité économique ne justifie pas le sacrifice du paysage.

Projet d'aide à la mise en conformité des clôtures.

Des aides seraient-elles envisageables pour permettre à la Résidence Carnot (« Grand Hôtel ») d'installer des grilles plus fidèles aux originales ?

Réponse : Le règlement d'attribution est en cours d'élaboration, il doit respecter des conditions juridiques très strictes parce qu'il s'agit de donner de l'argent public à des bénéficiaires privés. A suivre.

Chantiers « ASSA-Ville »

Les sujets en cours ou à venir sont

- aide publique aux clôtures
- actions de sensibilisation à la sauvegarde des espaces boisés privés.
- Rénovation de l'éclairage public
- Charte des enseignes commerciales
- Révisions du PLU
-

Article sur les associations dans le journal de la Ville ?

Réponse de Y Foulon : Ce n'est pas envisageable vu le nombre d'associations.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de l'AG comme celles posées à Monsieur le Maire étant épuisées, la séance est levée après remerciements exprimés à Monsieur Foulon pour participation.

Yves CHATEAUREYNAUD

Secrétaire de séance

Le 22 Avril 2010